

# LA VIGIE

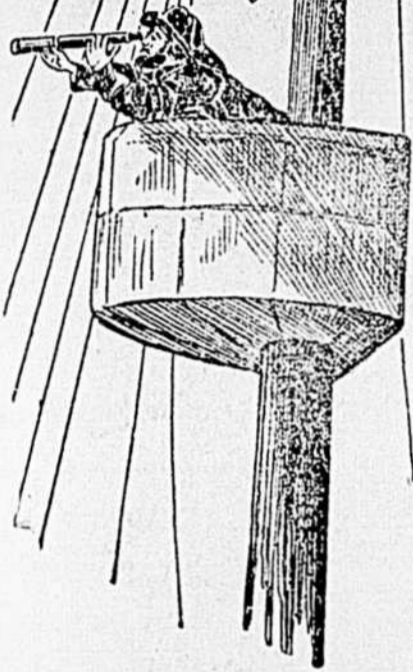
JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol. 4—Ed. quot. no. 38—Québec, 9 Février 1910

Abonnement : \$3.00 par an. 1 cent le numéro.  
Tarif d'annonces : 1ère insertion 15c. la ligne, 2ème insertion, 10c. la ligne.

Publié tous les matins par la C<sup>ie</sup> Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville

La Vigie de tous les instants es le prix de la Liberté



LA VIGIE

QUÉBEC, 9 FEVRIER 1910

ECHOS DU GRAND DEBAT

La version française officielle du grand discours prononcé jeudi dernier aux Communes par sir Wilfrid Laurier vient de nous parvenir.

Les échos de cette parole puissante avaient devancé le compte rendu officiel. On savait que ce discours avait produit une véritable frénésie dans la Chambre; que l'enthousiasme unanime du côté ministériel contrastait d'une manière saisissante avec la scission des gauches, le discours de M. Borden faisant faire la grimace aux uns, M. Monk déplaçant au autres; que la harangue de ce dernier avait failli être interrompue par une défaillance soudaine, due sans doute à l'extrême fatigue; enfin que cette mémorable séance s'était terminée sur une pièce de haute éloquence qui valut à son auteur, l'hon. R. Lemieux, une ovation extraordinaire.

Nous allons faire jouir un peu nos lecteurs de cette fête oratoire, en leur donnant ici quelques extraits du texte sténographique des débats.

Nos adversaires cherchent à faire croire au peuple de cette province que sir Wilfrid a capitulé depuis 1902. Sir Wilfrid répond par cette rare exposition de la situation créée par la conférence de 1902. On va voir qu'il n'y a absolument rien de changé.

Le secrétaire d'Etat pour la guerre a demandé—je devrais plutôt dire *conseillé*—que ces colonies autonomes équipassent et maintinssent un corps de troupes pour le service impérial lequel, advenant une guerre, serait mis immédiatement au service du ministre de la guerre. Quelques-unes de ces colonies autonomes ont accepté cette proposition par leurs représentants; d'autres, c'est-à-dire l'Australie et le Canada, n'ont pas voulu accepter cette proposition.

Le secrétaire pour la marine *conseillait*—je ne dis pas demandait—que ces colonies autonomes contribuassent chaque année à l'entretien et à l'équipement d'une marine impériale. La plupart

proposition; mais il n'en fut pas de même des ministres qui représentaient le Canada. Ces derniers ont respectueusement exposé leurs vues à la conférence et ils rédigèrent un document que la Chambre et que le pays connaissent depuis longtemps. Ils admettaient immédiatement l'obligation du Canada de porter sa large part autant que les ressources du Canada le permettraient—du fardeau que les contribuables anglais supportaient sous ce rapport. Ils célébraient que le Canada, augmentant en richesses et en population irait plus loin dans cette question de la défense et dans tout ce que nous pourrions entreprendre dans ce sens-là et que dans tout ce que nous pourrions entreprendre en rions de concert avec les autorités impériales mais toujours sous la responsabilité et la haute main des autorités canadiennes, conformément à nos privilèges de colonie autonome, dans cette question comme dans toutes les autres.

Cela se passait en 1902, il y a environ huit ans; au cours de ces huit années la politique adoptée par le gouvernement actuel s'est trouvée toujours soumise au jugement du peuple. Jamais le gouvernement n'a dévié de cette attitude-là. Cette politique, nous l'avons affirmée à nouveau lors de la Conférence impériale de 1907. Une troisième fois, nous l'avons prononcée lorsque, l'année dernière, en cette Chambre, s'est soulevée la question d'une action concrète et immédiate. Cette politique a pris un corps dans le projet de loi maintenant soumis à la Chambre, et le Gouvernement maintiendra cette politique ou il tombera du pouvoir.

Mais tomber du pouvoir, non! cela ne sera pas. Cette politique est conforme aux meilleures traditions du parti libéral. Elle est le dernier anneau de cette longue chaîne d'événements qui se sont développés depuis l'énoncé de ces principes par les Réformistes du passé, Baldwin et Lafontaine, laquelle, d'étape en étape, a mis le Canada dans la position qu'il occupe maintenant, c'est-à-dire qu'elle lui assure le rang, la dignité et le status d'une nation dans les limites de l'Empire Britannique. Cette politique constitue le complément des droits acquis, des obligations contractées par le Canada, qui inspirait le poète impérial, lequel, après que le Canada eût accordé à la métropole une préférence sur ses marchés, disait:

"Daughter am I in my mother's house, but mistress in my own."  
"The gates are mine to open as the gates are mine to close, and I set my house in order."

Monsieur l'orateur, si nous adoptons aujourd'hui cette politique, si nous lui avons donné la forme sous laquelle elle se présente au pays, c'est parce que nous estimons que le Canada est une nation, mais une nation fille de l'Angleterre.

### Canadien toujours !

Si l'on me permet de parler en mon seul nom, je dirai que je ne prétends aucunement être un impérialiste. Je suis Canadien d'abord, Canadien ensuite, Canadien toujours. Je suis sujet britannique de naissance, par tradition, par conviction, étant convaincu qu'à la faveur des institutions britanniques, mon pays natal a obtenu une somme de sécurité et de liberté dont il n'aurait pu jouir sous aucun autre régime.

### Un empire de nations libres

Si aux jours d'Auguste, à l'époque où Rome avait atteint l'apogée de sa puissance, où à la suite de guerres qui avaient duré des siècles, cet empire en était venu à une période de paix, alors que ses possessions embrassaient tout le bassin de la Méditerranée et qu'il fallait tenir en tout temps sur pied trente légions pour soumettre les nations insoumises; si donc on avait alors dit aux hommes d'Etat du puissant empire de Rome: Le jour viendra où la petite île de Bretagne, la plus lointaine de toutes les possessions romaines, fondera elle-même un empire qui s'étendra jusqu'aux limites de la terre et se maintiendra non par la force, mais par un principe nouveau, celui du consentement des gouvernés, découvert par son peuple—ces hommes d'Etat se seraient moqués d'une telle idée, l'auraient traitée d'utopie et auraient répondu: Seule la force est suscep-

tible d'édifier et de maintenir un empire.

Ne remontons pas si loin dans l'histoire, contestons-nous de nous reporter à la première année du règne de la jeune reine, alors que le Haut et le Bas Canada passaient par les angoisses de la révolte. S'il s'était trouvé, en la première année du règne de la jeune reine, quelqu'un pour dire: "Ces deux provinces qu'il s'agit de soumettre par la force des armes viendront à dédaigner la violence, leurs habitants deviendront des sujets soumis et dévoués qui étendront d'un océan à l'autre le domaine de Sa Majesté", on lui aurait répondu que cette idée était la plus insensée qui se pût concevoir.

Eh bien, l'idée la plus insensée est devenue de nos jours une réalité. Ici, je fais une pause et je me demande: Quel principe, quelle inspiration, quelle influence a apaisé la rébellion au Canada et a conduit ce pays au rang qu'il occupe actuellement? Quel principe, quelle inspiration a fait l'Australie et la Nouvelle-Zélande ce qu'elles sont, et fait surgir une nation à l'ombre du trapeau anglais dans le Sud-Américain qui, il a dix ans à peine, était ravagé par la guerre? Quel est ce principe, sinon le principe de l'autonomie, du gouvernement indépendant? En effet, c'est lorsque lord Durham, se trouvant au Canada qui alors était encore en proie à des dissensions intestines, a déclaré que la seule manière de s'assurer de la fidélité et du dévouement des colonies était de leur accorder l'autonomie, c'est à ce moment qu'a été proclamé le principe sur lequel repose l'empire britannique.

Ce ne fut que lorsque l'Angleterre nous envoya un homme aussi clairvoyant que l'était lord Durham lui-même—lord Elgin—que le gouvernement responsable fut établi au Canada avec le concours de Baldwin et Lafontaine. Et c'est de ce moment-là que l'empire anglais a commencé sa marche triomphale à travers les siècles.

### Australie et Canada

Plus d'une fois, on nous a attaqués sur le parquet de la Chambre et dans la presse canadienne, et on a comparé notre conduite à celle de l'Australie qui, en 1902, a consenti à participer au maintien de la marine impériale. Examinons l'attitude de l'Australie.

Ce pays a renoncé à l'attitude qu'il avait prise en 1902 et il a adopté la même ligne de conduite que le Canada. A l'heure qu'il est, l'Australie, comme le Canada, se construit une flotte. Et, fait plus significatif encore, ce n'est pas l'Australie qui verse une contribution à la Grande-Bretagne, c'est cette dernière qui participe à la création de la marine de guerre australienne.

Quant à l'effet produit par l'hon. R. Lemieux, on ne saurait en trouver d'appréciation plus probante que ce qu'en dit l'éminent M. Baurassa. Le correspondant parlementaire du *Devoir* photographie ainsi la scène:

"Des les premières minutes de son discours, il dit—et ceci est destiné à Monk—'Je suis un homme du peuple, je ne suis pas un seigneur, il n'y a pas chez moi le sang bleu.' Car M. Monk, parait-il, a le malheur d'appartenir à une famille de seigneurs. Applaudissements violents à droite, surtout chez les Canadiens-français, chez qui subsiste l'hostilité ancestrale des censitaires à l'égard du seigneur qui lui fait payer chaque année une redevance bleussante pour sa fierté."

M. Lemieux est content de son effet; M. Monk n'a point bronché; des gens murmurent, dans les galeries, qu'il l'est à ravaler. Il ajoute: "Je suis chevalier du travail et rien de plus." Il a certes le droit de le dire, puisqu'il est un des ministres les plus laborieux de la chambre. Et cette prestation, plus courte que la première, soulève de nouveaux applaudissements.

M. Lemieux est éloquent et bel orateur. Son argumentation suit à peu près les mêmes lignes que celle de sir Wilfrid Laurier. Souvent la droite l'encourage de ses approbations. La gauche est quasi-déserte et les galeries se vident, l'heure avancée de la nuit. La fatigue rompt l'attention. Les formalistes, l'un après l'autre, vont faire le tour du cercle. Il en reste encore quelques-uns au poste.

A une heure, M. Lemieux termine son discours; la séance est levée; la droite le félicite et l'entoure, sir Wilfrid Laurier le complimente.

On attendait beaucoup de ce débat. Il a été intéressant, moins

toutefois qu'on ne le prévoyait.

Ce mot de la fin laisse percer le dépit et le désappointement, il est évident que les choses ne tournent pas au goût des nationalistes.

## PRIERE DE REPRODUIRE

L'Événement et l'Action Sociale ont pu reproduire bien en vue, en tête de leurs colonnes, l'extrait suivant de leur confrère conservateur le *Chronicle*, qui trouve que sir Wilfrid est loin d'en faire assez pour l'Angleterre et l'Empire:

(Du *Chronicle* de lundi, 7 février)

En un mot, cette nouvelle version du principe fondamental de la consolidation impériale signifierait simplement que lorsque l'Angleterre est en guerre, le Canada, en forçant la main à son Gouverneur-général, peut, si cela lui plaît, déclarer qu'il n'est pas en guerre.

Tout ce qu'on nous donne comme justification d'un tel manque de logique, ce sont les déclarations de Sir Wilfrid qu'il n'est ni impérialiste, ni anti-impérialiste, tandis qu'il prononce des diatribes amères comme celle-ci, qu'il revêt d'un texte de l'Écriture: "Ces pharisiens de l'impérialisme qui portent largement étalés sur leur front leurs phylactères impérialistes et qui se promènent fièrement dans le Temple en remerciant bien haut le Seigneur de ce qu'ils ne sont pas comme les autres sujets britanniques."

Après cela on doit se demander au nom du sens commun quelle espèce de premier ministre nous avons. Et la réponse vient encore de ses lèvres. Je suis sujet britannique, par naissance, par tradition, par conviction. Songez donc! un sujet britannique qui refuse obstinément de venir en aide à la Grande-Bretagne immédiatement, comme l'ont fait ses autres colonies. "Dieu merci!" pourrait répondre l'Angleterre en retour, "Mes sujets canadiens ne sont pas tous teints de cette loyauté de faux aloi qui n'est ni chair ni poison."

## Plusieurs candidats nouveaux

Entrés hier dans le grand concours de la Vigie

Si votre nom n'est pas encore sur la liste HATEZ-VOUS DE LE FAIRE INSERER

Tous ont chance de gagner

Tous les candidats au grand concours de popularité de la Vigie font du zèle pour gagner un des magnifiques prix offerts aux heureux candidats qui auront le plus de votes. Aujourd'hui nous voyons plusieurs changements sur la liste, de nouveaux noms nous ont été envoyés, des milliers de votes ont été octroyés aux candidats et plusieurs montrent déjà de beaux résultats.

Considérant le court laps de temps qui s'est écoulé depuis l'ouverture du concours, la quantité de votes inscrits et le nombre toujours croissant des candidats, tout porte à croire que le nombre des concurrents augmentera de jour en jour.

Dites à vos amis de vous aider en prenant un abonnement à la Vigie, ou, si ils en ont déjà un, de le renouveler par votre entremise.

Les gens aiment en général à encourager ceux qui montrent de l'initiative. Notre département de concours est à notre disposition pour vous aider à gagner un des prix, au montant de \$6,000, donnés gratuitement. Bien entendu, nous ne pouvons pas tout faire nous-mêmes, mais si vous voulez travailler de concert avec le directeur de ce département et vous laisser guider par ses avis et son expérience, vous aurez une très grande chance de gagner un des prix offerts.

Malgré ce que les candidats n'ont pas été crédités de tous leurs vo-

tes encore, démontrant leur position respective actuellement, la liste montre un succès et il nous fait plaisir de constater que les concurrents ont des amis qui savent les aider quand l'occasion s'en présente.

Chaque blanc de nomination compte pour mille votes, conséquemment chaque candidat qui a plus que ce nombre à son crédit doit en être fier, et doit travailler à en augmenter le nombre, car les prix donnés valent bien un peu de travail.

### Manière de voter

Empressez-vous de faire inscrire le nom de la personne pour laquelle vous voulez gagner un des prix de grande valeur dans ce concours.

Mieux encore, engagez-la à s'inscrire et votez pour elle. Ceux qui entrent dans le commencement ont la meilleure chance de gagner: il est donc désirable que les noms soient inscrits au plus tôt. Les candidats au présent concours ne sont pas nécessairement les abonnés du journal. Inscrivez votre nom, vos amis feront le reste.

Toute personne a le privilège de nommer un ou plusieurs candidats.

Le paiement des abonnements doit dans tous les cas accompagner les bulletins de vote, envoyés soit par le concurrent lui-même ou ses électeurs.

1 GRAND PRIX GENERAL.  
19 PRIX LOCAUX.

LA GRANDE Vente d'Écoulement de VALISES et ARTICLES DE VOYAGE SE CONTINUERA TOUTE LA SEMAINE

VALISES à habits, dessus à soufflet, grandeur 24 pcs, osier, coins en cuir, fortes courroies tout autour, bonne poignée de cuir, très légères et durables, valant la moitié plus une petite quantité à écouler. \$2.30

VALISES à habits, forme télescope, grandeur 24 pcs, osier, coins en cuir, fortes courroies tout autour, bonne poignée de cuir, très légères et durables, valant la moitié plus une petite quantité à écouler. \$2.30

VALISES à habits, teinte Londres roussâtre, 24 pcs, cuir de vache poli, garnitures de cuir, courroies à l'intérieur, bonne poignée en cuir à anneaux brevetés, de belle valeur au prix de mercredi. \$6.30

MALLE, 34 pcs de long, gris foncé, dessus plat, renforcements de cuir, pesant 28 lbs, serrure forte, deux clefs compartiment pour chapeaux, SPECIALE de PAQUET, de la meilleure valeur de Québec, notre prix. \$5.49

MALLE, 36 pcs de long, SPECIALE de PAQUET, même description que la précédente, réellement de la meilleure valeur de Québec au prix le plus bas pour une malle de haute qualité \$5.89

DESSOUS DE BRAS, "Nox-all," gris clair, grandeur 3 et 4, valant un tiers de plus, mercredi, la paire. 9c. et 11c.

FERME-JUPES, couverts en soie, noir, bleu-marin, grise, brune, blanche, MOITIÉ PRIX, mercredi, Chacun. 25c.

BOUTONS de nacre, blanche, de grandeurs variées, deux trous, 12 à la carte, à moins de la moitié du prix, mercredi, la douz. 4c.

BROSSES à habits, dos en bois, imitation d'ébène, bonne soie, en vente à moitié prix mercredi. 10c.

GALON à piqûres légères, toile blanche, 12 vgs à la pièce, belle variété valant cinq fois ce prix, la douz, de verges. 5c.

FRISOTINS, acier, haute nouveauté venant d'arriver, valant un tiers de plus que le prix de mercredi, chacun. 22c.

RELEVE-BAS, à ceinture, satinette, noir, blanc ou rose, boutons de caoutchouc, valant la moitié plus, mercredi. 19c.

BROSSES à cheveux, Spotless, faciles à nettoyer, scellées à la manufacture, réellement hygiéniques, les meilleures, prix. \$1.00

Le grand prix est un Autocar-Touriste, 32 chevaux, marque McLaughlin-Buick, modèle 1910, va leur régulière \$1,500, offert au concours entre dames et messieurs.

2 voitures-automobiles, dix-chevaux, achetées de M. A. Gagnon, 286, rue St-Joseph, valant chacune \$650.

1 lot de ville dans la cité même de Québec, valant \$600.

4 pianos, de la maison P. T. Legaré, dont un grand piano-automatique Williams de \$750 et trois pianos de salon fabrique Williams, de \$400 chacun.

4 ameublements, de la Crown Furniture Company, salon ou chambre à coucher, de \$50 chacun.

4 diamants, achetés de M. Daniel Piché, rue St-Joseph, valant \$75 chacun.

4 fourneaux de cuisine en acier, marque Majestic, de la maison P. T. Legaré, valeur régulière de \$75 chacun.

Règles du concours

Tout le monde a une chance de gagner un de ces prix de haute valeur. Songez donc qu'il y a 20 prix réguliers et que des prix spéciaux seront ajoutés de temps à autre pendant la durée du concours.

Toute personne, dame ou monsieur, qui désire prendre part à ce grand concours et gagner un des magnifiques prix offerts doit envoyer son nom au Directeur du Concours. Pour gagner un prix, il suffit d'avoir le plus grand nombre de votes, d'après les règlements publiés à la page 3.

Une formule de nomination est imprimée dans ce journal. Adressé au bureau de la Vigie avec le nom et l'adresse du candidat en perspective, ce bulletin vaut 1,000 votes.

### AVIS AUX PSEUDONYMES

Prière à ceux qui nous adressent des communications signées de noms de plume de bien vouloir y ajouter leur signature authentique. Autrement, c'est le panier, vous savez.

Chronique de Lévis

A St-Romuald

Le conseil a voté à l'unanimité un octroi de \$15,000 et une exemption de taxes, pour une période de 25 années à la St Lawrence Car Co.

Bravo, confrère

Notre confrère du Quotidien a suivi notre exemple de l'autre jour lorsque nous avons protesté contre les invitations au banquet Auger.

La rougeole

Cette vilaine maladie n'est pas encore disparue. Elle fait encore des victimes. La dernière est une fillette de 18 mois, enfant de M. Achille Sanschagrin, de St-Joseph de Lévis.

Transporté à l'Hôpital

Un Français d'origine, en pension chez M. Jos. Dumont, passager de cette ville a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis, hier.

Le malheureux souffre de sévères brûlures à une main à la suite d'une application "d'esprit de sel" qu'il avait employé pour se brûler des crevasses.

Nouveau gérant

M. Louis Honoré Garneau, gérant de la Caisse d'Economie à Lévis, a été transféré à la gérance de cette même banque à St-Roch de Québec.

M. Blanchet est déjà trop avantageusement connu pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge. Il possède à Lévis autant d'amis que de connaissances.

Près de sa mort

La police de Lévis a arraché lundi soir à la mort un malheureux jeune homme de St-David qui, ayant les jambes molles, sans doute, s'était couché dans la rue St-Louis.

Chançard

Hier après-midi, au départ du train de l'Intercolonial, à 5.30, la foule toujours nombreuse à cette heure a été témoin d'un événement presque miraculeux.

Rétabli

Le Rév. Frère Pamphile, mariste du Juvénat de Lévis, qui a subi une dangereuse opération, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, est retourné au Juvénat lundi, complètement rétabli.

Nouvelles maritimes

Halifax

Partis pour Halifax: Almeida, Liverpool, janv. 23. Corinthian, Londres, Havre, janv. 18.

CHAMPLAIN

fumer et cliquer

Ionian, Glasgow, fév. 5. Luke Michigan, Londres, jan. 0. Mongolian, Glasgow, fév. 9. Liverpool, fév. 12.

LES MARCHES

Table with columns: Blk, Ouverture, Haut, Bas, Fermeture. Rows include Mai, Juillet, Blé d'Inde, Avoine.

QUOTATIONS

Table with columns: Bank, Asked, Bid. Rows include Bank of Montreal, Quebec Bank, etc.

RAPPORT DE LA BOURSE DE NEW-YORK

Table with columns: Ouverture, Haut, Bas, Fermeture. Rows include Amalgamated Copper, American Locomotive, etc.

Fondée en 1876

Charles Vezina Entrepreneur Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur. Possède d'appareils de chauffage à air chaude, à la vapeur et à l'eau chaude.

LA BOURSE

Table with columns: Vendeurs, Acheteurs. Rows include Canadian Pacific Ry., Minneapolis & St. Paul R.R., etc.

BOURSE DE MONTREAL

McDonald L'Espérance & Co., agents de change, Bâtisse de la Banque d'Hochelaga, nous fournissent le rapport suivant: Montréal, 8 Février 1910.

PETITES ANNONCES

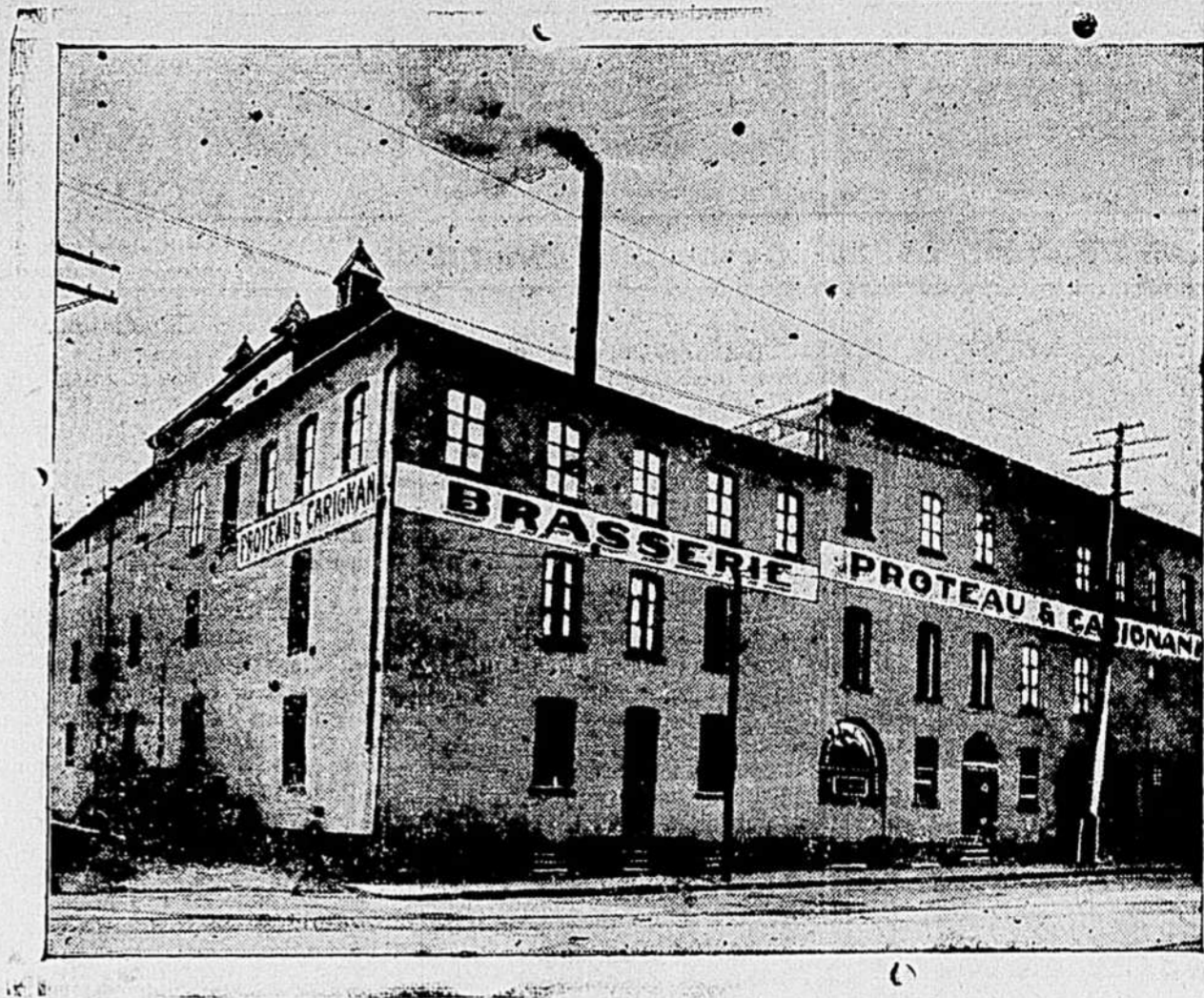
Matériaux à vendre. - Environ 5,000 blocs creux, en terre cuite, première qualité (hollow tile bricks). S'adresser à ce bureau.

TABAC

Champlain A fumer et à cliquer

QUEBEC RAILWAY LIGHT & POWER CO.

Horaires Automne et Hiver 1909-1910. Le et après LUNDI le 20 SEPTEMBRE 1909 les trains circuleront comme suit: Entre Québec et les Chutes Montmorency.



Proteau & Carignan

BRASSEURS INDEPENDANTS. Insistez pour avoir les Bière et Porter des Brasseries Indépendantes. De cette manière, votre argent restera en ville.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LES TRAINS QUITTENT LEVIS. Arrive à St-Hyacinthe à 11.35 a. m. Montréal à 1.10 a. m. Sherbrooke à 1.32 a. m. Portland à 6.30 p. m.

AUDITORIUM

24 FEVRIER. Mlle GEORGETTE COMETTANT. VIOLONISTE-SOLISTE (Elève de M. Lefort, professeur au Conservatoire de Paris).

JEAN DROLET

BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF. No. 41, Marche Champlain QUEBEC. Lard frais et salé. Bœuf frais et salé.

THEATRE CANADIEN

Rue de la Couronne et Fleurie. TELEPHONE 3165. Semaine du 6 Février. ALLO QUEBECOISE. Pièce genre revue. En 7 tableaux.

HORAIRE DU PACIFIQUE CANADIEN

8.30 a. m. - Dimanche excepté. Express pour Portneuf, Trois-Rivières, Embranchement des Piles, Berthier, Terrebonne, Montréal, St-Eustache, St-Lin, Ste-Agathe, Nominique et les stations intermédiaires.

LOTS A BATIR

MAISONS A VENDRE. ARGENT A PRETER. ALEX. HARDY, Courtier d'Immeubles, Edifice Banque Hochelaga, - QUEBEC. PHONE 034.

ROSE QUESNEL. TABAC A FUMER DOUX & NATUREL. ROCK CITY TABACCO CO LTD QUEBEC.

# \$6,000.00

## EN PRIX DE GRANDE VALEUR Seront Donnés ABSOLUMENT GRATIS

Aux DAMES et MESSIEURS les plus populaires de l'Est Canadien par. . . . .

# LA VIGIE

au moyen d'un **GRAND CONCOURS DE POPULARITÉ**, incontestablement le plus important qui ait jamais eu lieu en aucune partie du Canada, dépassant de beaucoup toute autre entreprise de ce genre tant par le nombre que par la valeur des prix.

## 20 PRIX EN TOUT

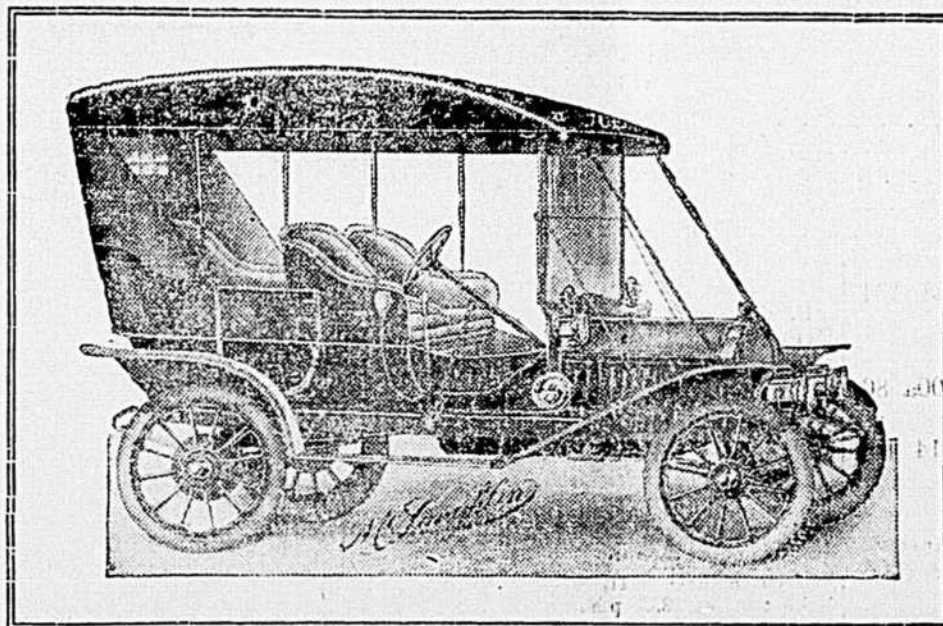
1 Grand Prix Général. ❖❖ 19 Prix Locaux.

Tous dignes des plus grands efforts. Tous valant la peine d'être gagnés. Ces 20 Prix seront adjugés en la manière suivante:

### LE GRAND PRIX

Est un grand **AUTOCAR-TOURISTE**, 32 CHEVAUX; McLaughlin-Buick, modèle 4910, valeur régulière, \$1,500.

**DESCRIPTION:** Châssis en acier pressé—32 H. P. Courant fourni par la Magneto Remy, à piles sèches. Contrôle du moteur au volant. Transmission planétaire sans bruit. Deux vitesses avant, une vitesse arrière, commandement direct sur essieu. Capitonage de 1ère classe, cuir chamoisé à la main, rembourrage crin, dossiers et coussins à ressorts moelleux, garniture complète de vrai mohair, paravent en verre Lakeside (adaptation spéciale) Lampes à l'huile, arrière et côtés, projecteurs à gaz.—Générateur, corne, pompe, levier et service complet de réparation.—Couleur de la voiture: beau vert Napier uniforme.



### LE GRAND PRIX

Cette automobile a été achetée de la "QUEBEC AUTOMOBILE and LAUNCH CO".

Ce CAR, spécialement construit pour satisfaire les demandes de **CARS-TOURISTES** de moyenne taille, adaptés à tous les genres de force motrice, est fabriqué par la "McLAUGHLIN MOTOR CAR CO," d'Oshawa, dont la carrière honorable et le succès en affaires sont proverbialement connus. C'est une considération qui s'impose, car l'expérience acquise prouve qu'outre les facilités qu'offre cette maison pour la réparation prompte et soigneuse des voitures, son but est de fournir la plus grande variété d'automobiles au marché canadien, à prix raisonnables.

### LES PRIX LOCAUX

(PAR DISTRICT)—19 EN TOUT:

**2 VOITURETTES, DIX CHEVAUX VAPEUR  
1 LOT A BATIR DANS LA CITE DE QUEBEC.**

Les deux Voiturettes dix Chevaux sont des automobiles de valeur, dont le prix au détail est de \$650 chacune et sont garanties pour service actif en pays plat ou accidenté.

Ces voitures ont été achetées de M. A. Gagnon, et sont en exposition à son magasin, No 284-6 rue St-Joseph. Elles sont pleinement garanties par M. Gagnon comme par les fabricants.

Le lot à bâtir est évalué à \$600. et a été acheté de la Compagnie d'Orsainville, propriétaire de terrains dans le plus charmant endroit des bords de la rivière St-Charles. La carte du domaine indiquant le lot en question sera publiée ultérieurement.

Les pianos ont été achetés de la maison P. T. Légaré. Ils consistent en un grand Piano Automatique Williams de \$750 et de trois pianos droits de salon fabrique Williams de \$400 chacun. Tous ces instruments sont en exposition dans les vastes magasins P.T. Légaré, rue St-Paul.

Les 4 ameublements sont au choix Salon ou Chambre à coucher, d'une valeur régulière de \$50 chacun. Ces ameublements ont été achetés de la Crown Furniture Company rue de la Couronne, où ils sont actuellement visibles.

**4 DIAMANTS.  
4 POELES DE CUISINE EN ACIER.**

Les Diamants ont été achetés de M. Daniel Piché, rue St-Joseph. Il y en a quatre et ils sont évalués à \$75 la pièce.

M. Piché a fait du zèle pour nous procurer les plus belles pierres du marché à ce prix-là. Nos diamants sont en exposition aux magasins de M. Piché.

Enfin quatre Fourneaux de cuisine en acier—marque Majestic,—avec glace de fond, tuiles émaillées et thermomètre, valeur régulière de \$75 chacun.

Ces poeles sont les meilleurs sur le marché, et sont couverts de la garantie de la maison P. T. Légaré, où ils sont visibles au public.

### MODE D'ADJUDICATION DES PRIX

**Le grand Prix, savoir:** Le AUTO-CAR BUICK, de \$1,500 sera adjugé au concurrent, Dame ou Monsieur, qui aura reçu le plus grand nombre de votes dans toute l'étendue du territoire de concours, c'est-à-dire dans les quatre districts.

**POUR LES PIANOS** il y en aura un pour chaque District et ce sera un prix spécial pour DAMES seulement. Celle qui aura obtenu le plus grand nombre de votes dans les quatre Districts réunis recevra le grand AUTO-PIANO DE \$750.00. Les autres Dames ayant obtenu la majorité des votes dans chacun des différents districts auront droit aux trois pianos de \$400.00.

**LE LOT A BATIR** sera adjugé au MONSIEUR qui aura obtenu le plus grand nombre de votes dans le District No. 1, c'est-à-dire dans la Cité de Québec. Dans le cas où l'automobile Buick serait gagnée par un concurrent du District No 1, le lot à bâtir ira au plus fort suivant.

**LES DEUX VOITURETTES**, seront accordées au deux plus hauts concurrents du sexe masculin dans deux autres Districts que le No. 1.

### LES AUTRES PRIX

Les autres prix sont ouverts à compétition pour DAMES et MESSIEURS indifféremment. Il y en a DOUZE. Trois pour chaque District. Les trois plus hauts candidats dans chaque district, après l'adjudication des prix plus haut mentionnés, auront le choix sur ces trois prix. **NUL DES CONCURRENTS, DAMES OU MESSIEURS, NE PEUT GAGNER DEUX DES PRIX REGULIERS.**

### CÉDULE DES VOTES

Abonnement	Votes.
6 mois \$1.50 donne droit à . . . . .	4,000
12 mois \$3.00 donne droit à . . . . .	10,000
2 ans \$6.00 donne droit à . . . . .	30,000
3 ans \$9.00 donne droit à . . . . .	50,000
5 ans \$15.00 donne droit à . . . . .	100,000
10 ans \$30.00 donne droit à . . . . .	300,000

Cette Cédule restera invariable durant tout le concours.

### RÈGLEMENTS DU PRÉSENT CONCOURS

Coupez formules de nomination et bulletins, ayant soin de suivre la grosse ligne noire, et envoyer au bureau de la Vigie aux soins du directeur du Concours.

Chaque formule de nomination représente 1000 votes et chaque concurrent n'a droit qu'à une seule.

Les bulletins seront publiés de jour en jour dans la Vigie, pendant la durée du concours. Ils seront valables pour le montant de leur dénomination qui sera changée de temps à autre pendant le concours.

Libre aux candidats de nous envoyer autant de ces bulletins qu'ils pourront s'en procurer.

**ELIGIBILITE.**—Toute personne de l'un ou l'autre sexe jouissant d'une bonne réputation, sera admise à concourir en se mettant en nomination en la manière requise.

**EXCLUSION.**—Aucun employé d'un journal quotidien, non plus qu'aucun membre de sa famille, ne sera admis au présent concours. La Vigie se réserve aussi le droit de refuser l'admission en aucun temps durant le concours à toutes personnes qui pour quelque cause seraient jugées inacceptables.

**CONDITIONS DE RESIDENCE.**—Les concurrents, dames et messieurs, doivent strictement résider dans le district où ils sont mis

en nomination. Cependant, leur sollicitation n'est pas limitée à leur district; ils peuvent recueillir des votes partout où il leur plaira.

**RÈGLE ABSOLUE.**—En acceptant la nomination, chacun des concurrents s'engage à se conformer à toutes les conditions ci-dessus, ainsi qu'à la décision finale de la Vigie dans tous les cas de contestation.

**Les districts du présent concours sont divisés comme suit:**

**DISTRICT NO 1.**—Cité de Québec (Greater Quebec), d'après ses limites actuelles.

**DISTRICT NO 2.**—(Quebec Central et Intercolonial) comtés de Dorchester, Beauce, Mégantic, Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé.

**DISTRICT NO 3.**—Comtés de Québec, Montmorency, Charlevoix, Lac St-Jean, Chicoutimi, Saguenay, Portneuf, Champlain, St-Maurice et Trois-Rivières.

**DISTRICT NO 4.**—Ville et comté de Lévis, Lotbinière, Nicolet, Drummond, Arthabaska et tous autres comtés non mentionnés dans les trois autres districts.

### FORMULE DE NOMINATION

(Ecrivez lisiblement. Il sera préférable d'employer cette formule imprimée, mais les nominations peuvent être écrites sur toute autre papier).

Je soussigné, nomme M. . . . .

Adresse . . . . .

District No. . . . .  
comme le candidat le plus populaire au concours de LA VIGIE.

Tout candidat nommé régulièrement recevra 1,000 votes.

Le Concours commence le 3 FÉVRIER 1910 et finira le 2 AVRIL 1910. --- Pour informations au sujet du Concours, Téléphonez ou écrivez à J. G. FIXOTT, Directeur du Concours, à LA VIGIE, 8 Rue Collins, Québec.

# Notre concours

## Tableau des concurrents

DISTRICT No. 1.—Cité de Québec (Greater Québec), d'après ses limites actuelles.

Dames		
Mlle Yvonne Mercier	50 Sous le Fort	1025
Mlle Cornélie Dostaler	16, D'Aiguillon	5025
Mme Trudel	43 1-2 Sauvageau	1000
Mlle Anyot	162, St-Olivier	1000
Mlle Bérubé	3ème rue Est, 55-57, Limoilou	1000
Mlle Marie Rose Bourgeois	12, rue du Pont	1400
Mlle Alice Gingras	109, rue Desfossez	1000
Mme Bella Ouellet-Daoust	125, Dorchester	1375
Mlle Alice Bilodeau	125, Richelieu	1000
Mlle Cécile Joncas	184, du Roi	1225
Mlle Alice Mercier	50, Sous le Fort	1000
Mme Ph. Dessaint	206, Richelieu	1000
Mme Joseph Morissette	42, Arago	1075
Mme L. J. B. Beaulieu	305, St-Joseph	1000
Mme J. A. Cantin	497, St-Jean	1000
Mme Jos. Mercier	19 1-2 Avenue des Érables	1000
Mme Valmore Dion	1, 1ère avenue, Limoilou	1000
Mme Naz. Turcotte	120, de la Reine	1000
Mlle Germaine Latulippe	19 rue Lévis	1000

Messieurs		
Léopold Cauchon	209, Arago	1000
J. A. Paradis	45, St-Ignace	5000
Edouard Hunt	77, Dorchester	11000
Alf. Guay	283, St-Joseph	1000
G. Dussault	48, St-Joseph	1125
L. Alf. Gaucher	135, Despairies	1000
L. E. Tremblay	18, St-Nicolas	1000
Ernest Nolin	354, St-François	1000
François Marcoux	15 Ramsay	1000
J. B. Matte	34, Ste-Famille	1000
George Dumontier	183, Montcalm	1000
Edouard Turgeon	82, Latourelle	1300
Charles Simard	10, Collins	1275
H. J. Grenier	8, Collins	1000
Roméo Deypre	308, Prince Edouard	1000
Cap. George Belleau	331, St-Vallier	1000
A. J. Dequise	200, D'Aiguillon	1025
Adolphe Jobin	19 1-4, des Stigmates	1000
Phileas Larue	25, des Stigmates	1000
Joseph Poirier	348, Richelieu	1000
Ernest Robitaille	342, Arago	1000
J. A. Trépanier	85, Desfossez	1000
Cyprien Robitaille	57, St-Anselme	1515
Joseph Thérien	5ème Ave No 11, Limoilou	1000
Alfred Bouchard	45, St-Joachim	1000
Arthur Boucher	43, St-Joseph	1000
L. P. Ferland	7, St-Eustache	1000
R. McLeod	61, St-Pierre	1275
Fidèle Blouin	290, du Roi	1000
Adjutor Blouin	10, St-Michel	1000
Nap. Tessier	595, St-Jean	1030
Isidore Labrecque	24, St-Pierre	1000
Arthur Fortin	62, Victoria	1000
Cap. Emile Trudel		
Joseph Lamontagne	153 Est Limoilou	1125
Eugène Lachance	2, des Zouaves	1000
Dr Avila Watters	403, St-Jean	1000
Alfred Auger	167, St-Jean	1050
James Gosselin	42, de la Montagne	1030
Oscar Morin	10, D'Artigny	1000
Jean Gosselin	816, St-Vallier	1000
Joseph Godbout	63, St-Joachim	1000
Albert Thibeau	31, Sous le Fort	1000
E. L'Heureux, Théâtre Olympia	229 St-Jean	1000
J. F. Gosselin	875 Sous le Fort	1000
L. Bertrand	211 Latourelle	1000

DISTRICT No. 2.—(Quebec Central et Intercolonial) comtés de Dorchester, Beauce, Mégantie, Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé.

Dames		
Mme Dr Cloutier	Cap St-Ignace	1225
Mme Geo. St-Pierre	Fraserville	1200
Mme Emile Gagnon	Rivière du Loup	1000
Mme L. H. Levasseur	Rivière du Loup	1100
Mlle Gabrielle Fraser	Fraserville	1000

Messieurs		
Dr J. O. St-Pierre	St-Gervais, Bellechasse	1030
Dr F. N. Belleau	St-Raphaël, Bellechasse	1000
Cap. Alfred Mercier	Armagh, Bellechasse	1100
Dr G. Paradis	Montmagny, (Montmagny)	1000
A. Pion	Montmagny, (Montmagny)	1000
M. A. A. Paradis, T. C. R.	Rés 9 (Duguesclin Montmy)	1000
H. E. Lippé	L'Islet (L'Islet)	1325
Aimé M. Leclerc	Village des Aulnaies (L'Islet)	1000
V. E. P. Hudon	Ste-Anne de la Pocatière (Kamouraska)	1060
E. Michaud, Hôtel Victoria	Ste-Anne de la Pocatière (Kamouraska)	1400
S. Pelletier, maire	Ste-Anne de la Pocatière (Kamouraska)	1000
Thomas Hudon	Ste-Anne de la Pocatière (Kamouraska)	1000
E. Power, maire	St-Pacôme (Kamouraska)	1000
Jos. Beaulieu	Kamouraska (Kamouraska)	1375
Dr H. O. Lachance	St-Pascal (Kamouraska)	1000
Ernest Lapointe	Rivière du Loup (Témiscouata)	1000
Dr P. Picard	Rivière du Loup (Témiscouata)	1000
Adolphe Stein	Fraserville (Témiscouata)	1250
Louis Fortin	Fraserville (Témiscouata)	1030
Octave Laurin	Fraserville (Témiscouata)	1000
L. A. Lambert	Beauceville, Beauce	1000
G. Fortier, N. P.	Beauceville, Beauce	1000
Dr J. H. Desrochers	St-Georges, Beauce	1000
Alp. Lambert	Ste-Marie, Beauce	1000
Dr G. A. Coderre	Lac Mégantie	1000
I. C. Bélanger	Sherbrooke	1000
B. A. Dugal	Sherbrooke	1000
Thomas Lézard	Thetford Mines, Mégantie	1030
Dr G. E. Martineau	Grosse Isle, Montmagny	1000

DISTRICT No. 3.—Comtés de Québec, Montmorency, Charlevoix, Lac St-Jean, Chicoutimi, Saguenay, Portneuf, Champlain, St-Maurice et Trois-Rivières.

Dames		
Mme Alb. Rochette	Jeune Lorette	1150
Mme Frs Bertrand	Jeune Lorette	1000
Mme Antoine Bastien	Jeune Lorette	1030
Mme J. B. Carbonneau	Roberval	1125
Mme Arthur DuTremblay	Roberval	1000
Mme J. E. Godbout	Chicoutimi	1000
Mme Dr Savard	Chicoutimi	1030
Mme E. Pagé	St-Raymond	1000
Mme Mathias Parent	Beauport	1075
Mme A. H. Falardeau	Ste-Foy	1000
Mlle Alice Morency	Montmorency	1000
Mme J. Sioui	Ste-Anne de Beaupré	1000
Mme Louis Fortin	Beauport	1030
Mlle Parent	Ste-Anne de Beaupré	1300

Messieurs		
Thomas Parent	Boulevard St-Louis, T.-Riv.	1000
J. W. St-Pierre	Montmorency	1375
George Légaré	St-Foy	1000
Pierre Savard	Jeune Lorette	1200
Ph. Pelletier	St-Raymond	1000
Notaire Savard	Chicoutimi	1000
L. J. Bertrand	Beauport Est	1030
Is. Giroux	Beauport Est	1000
Alp. Grenier	Beauport Est	1000
Art. Tremblay	Beauport, Montmorency	1000
M. Plourde	Beauport, Montmorency	1000
G. A. Delille	Neuveville, Portneuf	1000
L. J. Gauthier	Les Ecureuils, Portneuf	1000
G. Cantin	St-Augustin, Portneuf	1000
F. Leblanc	Ste-Geneviève, Champlain	1000
Arthur Gervais	Ste-Geneviève, Champlain	1000
J. A. Lasonde	Trois-Rivières	1000
Alb. Drolet	Trois-Rivières	1000
J. H. Tessier	Trois-Rivières	1000
F. Thibault	St-Maurice, Champlain	1000
A. E. Goyette	Grand' Mère	1000

DISTRICT No. 4.—Ville et comté de Lévis, Lotbinière, Nicolet, Drummond, Arthabaska et tous autres comtés non mentionnés dans les trois autres districts.

Dames		
Mme Léo Alain	St-Romuald	1000
Mme Pierre Cantin	St-Romuald	1000
Mme Alp. Huard	St-Romuald	1000
Mme Alf. St-Hilaire	St-Romuald	1075
Mme Jos. Robitaille	Lévis	1030
Mlle Blanche Hamelin	Lévis	1000
Mlle Joséphine Thompson	Lévis	1030
Mlle Marie L. Gagné	Lévis	1000
Mme Louis Bourget	Bienville	1000
Mlle Mabel Dube	Lévis	1030
Mme Arthur Alain, marchand	Hadlow Cove	1030
Mlle Marie Blanchette, Banque Nationale	Lévis	1030
Mme Cléophas Blouin	Lévis	1100
Mme Octave Brochu	Bienville	1030
Mme Nap. Emond	St-Joseph de Lévis	1000
Mme J. B. Boutin	St-Joseph de Lévis	1030
Mme J. A. Robitaille	Lévis	1025
Mlle P. Robitaille	Lévis	1000
Mlle J. E. Samson	Lévis	1030
Mlle Blanche Lemieux	Lévis	1000
Mlle Jennie Atkinson	Hadlow	1000
Mme Onésime Lévesque	Hadlow	1250
Mlle Dorema Lévesque	Lévis	1000
Mme Valère Roy	Lévis	1000
Mme Edouard Nolin	Notre-Dame de Charny	1030
Mme Cap. Brochu	Notre-Dame de Charny	1175
Mme J. A. Toussaint	St-Romuald	1000
Mme Adélarde Guay	Lévis	1030
Mlle Flore Atkinson	Pont Etchemin	1000
Mme George Wells	Pont Etchemin, St-Romuald	1225
Mme Frank Alfred	Pont Etchemin, St-Romuald	1000
Mme Whitefield Shannon	Pont Etchemin, St-Romuald	1000
Mme Louis Boucher	Pont Etchemin, St-Romuald	1000
Mlle J. B. M. Boivin	Québec Sud	1000
Mme Calixte Roy	St-Romuald	1000
Mme Jos. Roberge	St-Romuald	1030
Mlle Emma Demers	Lévis	1275
Mme Vve Emile Brunelle	Lévis	1000
Mme Albert Bouchard	St-Romuald	1030
Mme G. A. Marois	St-Romuald	1000
Mme Jos. Fournier, pharmacien	St-Romuald	1000
Mme Achille Picard	St-Romuald	1000
Mme Charles Barclay	Lévis	1000
Mlle C. Darveau	Lévis	1030
Mme J. Ernest Dery	Lévis	1000
Mme Joseph Nolin, marchand	St-Romuald	1030

Messieurs		
Edouard Lambert	St-Romuald	1030
Roméo Pichette	Lévis	1000
Maurice Dion, pharmacien	Lévis	1000
Laetare Roy, E. E. D.	Lévis	1000
Dr Henry Bégin	Lévis	1000
Henri Ducloux	Lévis	1200
Albert Lamontagne, commis	Lévis	1000
Jul. Boissinot, marchand-tailleur	St-Joseph de Lévis	1000
Edgar Lamontagne, garde-chasse	Québec Sud	1000
J. Art. Gagnon, marchand	St-Romuald	1000
Amédée Dion, Kennebec Hotel	Lévis	1225
Anicet St-Laurent	Lévis	1000
Alfred Verreault	Lévis	1000
J. Arthur Carrier, régistrateur	Lévis	1000
Adélarde Lainé, organiste	Lévis	1030
Dr D. E. Barras	Lévis	1000
Arthur Dorval, E. C.	Lévis	1100
Philippe Dorval	Lévis	1000
Cyrille Robitaille	Lévis	1000
Rémi Bégin	Bienville	1000
Raoul Auger	Lévis	1000
Alphonse Bernier	Lévis	1000
E. Dussault	Lévis	1000
A. T. Beaulieu	Lévis	1000
M. Letourneau, fils.	Lévis	1000
Edm. Bernard	Ste-Emélie, Lotbinière	1000
Lucien Lemay	Ste-Emélie, Lotbinière	1000
J. E. Parrot	Ste-Emélie, Lotbinière	1000
Dr Laberge	Lotbinière	1000
Alb. Lemay	Lotbinière	1000
J. A. Garneau	Lotbinière	1000
J. B. Ouellet	Arthabaska	1000
Arthur Delille	Victoriaville, Arthabaska	1000
J. B. Ouellet	Victoriaville, Arthabaska	1000
Alfred Delisle	Victoriaville, Arthabaska	1000

N. B.—La liste ci-dessus ne comprend pas les nominations reçues trop tard dans le cours de la journée d'hier. Elle sera complétée demain.

# Les futurs bateaux de la Traverse

## Hélices vs Aubes

### Exposé très clair de la question

Notre confrère anglais du matin ayant, dans un article assez captieux, donné à croire que la nouvelle compagnie adjudicataire de la traverse entre Québec et Lévis violait sciemment le règlement municipal passé à ce sujet, nous sommes allés aux renseignements. Son Honneur le maire Bernier, qui a joué un si grand rôle dans l'organisation du nouveau service, était bien la personne qui pouvait nous fixer sur le point en question. Un représentant de la Vigie a eu hier avec lui une intéressante entrevue, et voici les explications très claires qu'il nous a données :

En réponse au reproche que fait à notre compagnie la compagnie actuelle, d'avoir des bateaux à hélice au lieu de roues d'aube; tel que voulu par le règlement de la cité de Québec, voici ce que j'ai à dire :

C'est vous rappelez que quand la cité de Québec a demandé des soumissions pour le contrat du privilège exclusif de la traversée, durant l'automne de 1908, aucune soumission n'a été faite par la compagnie actuelle.

Après la dernière session de la Législature, et en vertu des pouvoirs que lui avait conférés celle-ci, le conseil de Québec, par son maire, convoqua le comité conjoint des deux villes et invita la compagnie actuelle à assister aux délibérations.

La compagnie actuelle fit alors des propositions tellement absurdes qu'à l'unanimité du comité conjoint elles furent rejetées. A une séance subséquente, elle fit d'autres propositions qui avaient au moins le mérite d'être discutables. Ainsi, dans l'espoir d'obtenir le futur contrat, et sachant que la législature avait permis que ce contrat fût d'une durée de 15 ans au lieu de 9 ans, elle demanda au comité conjoint d'utiliser ses bateaux actuels au lieu d'en reconstruire de neufs immédiatement. Elle proposait ainsi d'utiliser ses deux bateaux d'été le North et le South, l'un jusqu'en 1915 et l'autre jusqu'en 1917; après cette époque, elle eût été dans l'obligation de construire de nouveaux bateaux d'été, mais elle se serait encore servie des mêmes machines pour des bateaux à aubes. Le comité n'eut pas d'objection à accorder la chose au cas où ce fut la présente compagnie qui achèterait le contrat. Et c'est là la raison pour laquelle, dans la description des bateaux d'été, le règlement stipule que ces bateaux seront à roues d'aube.

J'affirme sans crainte que l'intérêt seul de la compagnie actuelle était pris en considération, et non pas l'intérêt public lorsque cette clause fut insérée.

Maintenant, pourquoi avons-nous décidé que nos bateaux soient à hélice? Je vous en donnerai les principales raisons en peu de mots.

1. La capacité de tonnage dans les bateaux à hélices est beaucoup plus considérable que dans les bateaux à roues; en d'autres termes, nous aurons plus de place pour le fret et pour les passagers.

Au lieu d'avoir ces deux cages de chaque côté du bateau, nous aurons un pont libre et nous pourrions y placer 3 voitures de plus. Le nombre de passagers également sera plus considérable dans l'espace qui leur sera réservé.

2. La traversée s'effectuera plus rapidement, dans un espace de trois minutes à peu près.

3. Par la manière dont sont construits nos bateaux, et on peut le constater immédiatement en allant faire une visite aux chantiers Davie, il y aura moins de roulis pour les nouveaux bateaux qu'avec les anciens.

4. Quant à l'accostage, la question est une affaire d'habitude pour les capitaines; au bout d'un mois, nos bateaux accosteront aussi bien que les anciens.

Il y a d'autres raisons techniques que notre architecte naval, M. Angstrom, pourrait nous donner; c'est l'un des hommes les plus expérimentés de toute l'Amérique du Nord. Il pourrait vous dire de plus qu'aujourd'hui il n'y a plus de bateaux à roues, ni à Détroit, ni à New-York, alors qu'autrefois il y en avait un grand nombre, et qu'on a remplacé ce vieux système par des bateaux à hélices. Ces derniers sont aujourd'hui les plus modernes, les plus utiles à la navigation en eau profonde et ceux qui répondent le mieux aux exigences de trafic et des passagers. Ils gagnent en célérité, en espace, et ils vont mieux à la mer; je pourrais comparer les vieux bateaux aux vieilles berlines du temps passé qui ont fait place aux élégantes et si confortables victorias.

J'ajoute que nous demanderons la convocation du comité conjoint des deux villes, si la chose est nécessaire, après les élections municipales de Québec, pour faire amender le règlement; je n'ai nul doute, je n'ai pas l'ombre d'une hésitation à dire qu'après les explications franches qui seront données, après que nous aurons démontré surtout que nos bateaux à hélices coûtent plus cher que vos vieux bateaux à roues et que par conséquent nous n'avons agi que dans l'intérêt public et non pour notre propre intérêt; je n'ai aucun doute, dis-je, que le comité n'amende le règlement.

Quant aux dimensions des bateaux, nous avons respecté le règlement; quant aux détails techniques des machines, je puis vous dire ceci: nos machines sont supérieures, à tous points de vue, à ce qui a été prévu dans le règlement. Si j'étais plus compétent en cette matière, je pourrais vous en dire long à ce sujet.

Je n'ai nul doute que le nouveau conseil de Québec ne soit animé par l'esprit public le plus large et qu'il ne donne justice à la nouvelle compagnie. L'ancienne compagnie détenait son contrat depuis 34 ans, elle a fait la fortune de ses promoteurs. Pourquoi les Canadiens français n'auraient-ils pas le privilège de servir le public avec au moins autant de souci que l'ancienne compagnie, du bien-être et du confort des passagers, du transport et des communications plus faciles entre les deux rives, et pourquoi n'essaieraient-ils pas d'empêcher l'isolement de l'une ou de l'autre des deux rives?

Mon dernier mot, c'est celui-ci: nous avons le contrat, nous le garderons; nous voulons faire mieux que l'ancienne compagnie, ce n'est pas difficile et nous saurons atteindre notre but.

## CHAMPLAIN

à fumer et cliquer

COUPEZ LE LONG DE CETTE LIGNE

**GOUVERNEMENT**

**GOUVERNEMENT**

Valable pour le concours de \$6,000 de  
**"LA VIGIE"**

**CE COUPON**  
 Compte pour  
**25 VOTES**

et est bon jusqu'au 15 février 1910

EN FAVEUR DE

M  
 Adresse .....  
 District No .....

Le nom du candidat doit être écrit lisiblement et au long. Ce coupon sera déposé dans la boîte aux bulletins au bureau-chef.

COUPEZ LE LONG DE CETTE LIGNE

# Les bienfaits du Transcontinental

Intéressante communication de Dorchester

(De notre correspondant régulier)

Ste-Justine, Dorchester, 7. — Vous ne sauriez croire l'immense progrès et avancément de Ste-Justine, surtout depuis que nous avons les chars. Nous les désirons depuis longtemps et nous avions grandement raison de le désirer. Nous en avons donné des preuves à nos hommes publics dans le temps, puisque des pétitions de l'ancien temps, pour ne pas dire de l'antiquité, leur ont servi pour remporter les élections. Rappelons le moins possible ce temps de promesses jamais accomplies. Parlons des temps modernes, des temps présents, du régime libéral, du régime Laurier. Là où il y a quelques mois nous voyions un endroit isolé, un bois, une forêt, nous voyons aujourd'hui des rails, des chars, en quantité, de toutes sortes, une magnifique station, un entrepôt pour le bagage, une bâtisse pour loger les engins, une trappe tournante pour les chars, etc., le tout très bien fait. Il se fait ici beaucoup d'affaires, tous les jours les trains nous amènent des chars d'avoine, le foin, de farine, de marchandises, etc., tant pour les chantiers que pour les localités avoïnées. Le commerce du bois est très considérable.

Le 1er février, MM. Ferdinand Leblot & Frère ont reçu par leurs chars un engin hâle-billois qui leur a permis de faire le bois et le charbon aux chars. Ils vont en prendre à deux, à quatre et même à six milles. On dit que cette machine peut faire le travail de cinquante chevaux chaque jour. Elle sort d'une manufacture de Sherbrooke. Le prix d'achat est de \$6,900. Son poids est de 40,000 livres; elle doit traîner trois râteaux chargés de cent blocs chacun. Les traineaux seuls pèsent 10,000 livres. Il était fort intéressant de voir le nombre de charbons qui s'étaient rendus à la station pour voir transporter la fameuse machine.

Une puissante compagnie dont M. Phileas Tanguay est le gérant a bâti un moulin à vapeur assez considérable, au Rousseau à la Roche, un des affluents de la D'Aiguillon. En même temps, tout près du chemin de fer, à partir de l'été prochain, on fera un travail considérable.

M. Joseph Sirois, boulanger de St-Georges, fait bâtir une magnifique grosse maison au village où il ouvrira, au printemps, un magasin.

M. Joseph Lachance fera aussi bâtir au printemps, près de la station, une maison où il ouvrira un magasin.

Madame Vve Paquet fera aussi bâtir, au printemps, près de la station, une grande maison dans le but d'y tenir une maison de pension.

M. Napoléon Labbé, qui est établi près de la station depuis quelque temps tient une maison de pension très confortable.

D'autres projets de moindre importance sont aussi formés qu'il serait trop long d'énumérer.

Tout le monde s'accorde à dire que Ste-Justine est destinée à devenir une paroisse considérable, en dépit de nos fameux conservateurs, castors orthodoxes, nationalistes, etc., qui en jouiront pourtant bien comme les autres; mais tout cela ne leur donne pas le pouvoir qui serait pour eux un bonheur incomparable.

## AGENCE EUROPEENNE

COMMANDES promptement remplies, aux plus bas prix du comptant, pour toutes sortes de marchandises anglaises et continentales, savoir :

- Librairie et papeterie
- Chausures et cuirs,
- Produits chimiques et pharmaceutiques,
- Porcelaines, poterie et verrerie,

# CHRONIQUE LOCALE

## BULLETIN METEOROLOGIQUE

Toronto, 8.—D'après les présentes indications, il est probable qu'un changement de température se produira, partant de la Vallée du Mississippi gagnant l'Ontario et le milieu de la Côte de l'Atlantique.

Le temps a été meilleur aujourd'hui dans les provinces d'Ontario et de Québec, plus froid dans les provinces de l'Ouest.

Température, minimum, maximum — Dawson, 20.14; Victoria, 40.44; Vancouver, 32.42; Edmonton, 2.28; Battleford, 6.18; Prince-Albert, 2.8; Calgary, 2.26; Moosejaw, 10.18; Qu'Appelle, 12.30; Parry-Sound, 26.32; London, 17.39; Toronto, 23.38; Ottawa, 12.32; Montréal, 6.32; Québec, 12.12; St-Jean, 2.58; Halifax, 6.30.

Pronostics

**Pronostics pour demain**

Laes inférieurs, Baie Georgienne, temps nuageux et doux, avec neige et pluie suivies ce soir du vent du N. O., température plus froide.

Ottawa et Haut St-Laurent.— Temps nuageux suivi d'une chute de neige ou de grésil.

Bas St-Laurent et Galt.— Ciel couvert, froid modéré, légères chutes de neige.

St-Louis.—J. M. Hughes, Kingston; C. H. Wallace, Hamilton; M. A. Villeneuve, Ottawa; Alex. Guay, Sherbrooke; J. O. Donnell, Montréal; R. S. Herron, Montréal.

Mountain Hill.—O. Gosselin, Drummondville; O. L. Lessieur, Sorel; P. Bouilley, Cleveland; Delle Adrienne Bouillé, Deschambault; S. P. Bolduc, Montréal; J. A. Talbot, L'Islet; Dugal, Trois-Rivières; J. H. Côté, Portneuf; A. Swaine, Toronto; J. Bridge, Toronto; L. Côté, Arthabaska.

### QUARTIER ST-VALLIER

M. Arthur Létourneau, nous prie d'annoncer qu'il ouvrira son comité dans le quartier St-Vallier, mardi soir, au No. 26, rue Bayard, où les électeurs pourront avoir tous les renseignements à propos de la prochaine élection municipale.

9 f., 8 j.

### Les comités permanents de M. Drouin

Quartiers St-Roch et Jacques-Cartier.—Au No 76, rue St-Joseph, à la salle Beaudoin, Téléphone 857.

Quartiers St-Vallier et St-Sauveur.—Au No 813, rue St-Vallier.

Pour la Haute-Ville.—A l'étage supérieur de l'Auditorium.

Quartier St-Jean.—Chez Mme Marier, coin des rues Ste-Marie et D'Aiguillon; un autre comité a aussi été ouvert au coin des rues Sutherland et St-Olivier.

Tous les contribuables de la Haute-Ville, des quartiers Montcalm et St-Jean, sont priés de s'adresser au comité de l'Auditorium pour obtenir les renseignements qu'ils désireront.

### Quartier St-Roch

M. C. N. Falardeau, candidat au siège No 2 du quartier St-Roch, a ouvert son comité central au No 211 rue Dorchester, à l'étage supérieur de son bureau.

Tous ceux qui voudraient offrir leurs services ou obtenir quelques renseignements sont priés de s'adresser à cet endroit ou par téléphone au No 2524.

### Théâtre Canadien

La répétition de la revue "All-Québécoise", pièce due à l'initiative de MM. Julien Daoust, Arth Tremblay et R. Collet, amène en core en foule des spectateurs à ce théâtre.

Un magnifique bouquet a été offert à Mde Bella Ouellette par un groupe de jeunes amateurs de bon théâtre.

Une telle manière d'interpréter l'opinion des jeunes est au-dessus de tout commentaire.

Les gens qui ont assisté à la pièce cette semaine, ont été à même de voir et de juger la belle illumination qui a lieu dans le courant de la pièce. On dirait le Canadien, un rendez-vous de vrais artistes, à tous égards.

Nos félicitations aux bons artistes Canadiens.

### Joyeuse réunion

M. Pierre Paradis, entrepreneur plombier, a donné une magnifique soirée de famille à sa résidence, rue Claire-Fontaine, à l'occasion du lundi-gras. Les nombreux invités prirent d'abord part à un euehro dont les différentes parties furent chaudement contestées. De magnifiques prix offerts par M. et Madame Paradis furent distribués aux gagnants dans l'ordre suivant:

Dames: 1. Mlle Marie-Anne Paradis; 2. Mlle Philomène Paradis; Consolation, Mlle Maria Rochette.

Messieurs: 1. M. Jos Paradis; 2. M. Pierre Paradis; Consolation, M. Jos. Boiteau.

Ensuite chant et musique pendant que l'on organisait une sauterie.

Il était tard dans la nuit quand les invités se séparèrent, emportant avec eux l'agréable souvenir de la délicieuse attention dont ils avaient été l'objet de la part de M. et Madame Paradis.

### Chronique ouvrière

Nous recevons de M. F.-X. Jolin, président de la Fraternité Nationale des Manoeuvres de Québec la communication suivante que nous publions avec plaisir. C'est une résolution passée le 27 février 1910:

A la dernière assemblée de la Fraternité Nationale des Manoeuvres, il a été décidé de tenir une grande assemblée ouverte à laquelle tous les unionistes comme tous les non-unionistes sont cordialement invités à y assister.

Cette assemblée aura lieu le 10 février à 8 h. du soir à la Bourse du Travail.

Des orateurs éloquentes prononceront des discours qui sauront intéresser l'assistance. C'est le temps pour nous, ouvriers, de vous joindre à l'union afin de sauvegarder vos intérêts et d'obtenir des salaires raisonnables et de protéger ainsi vos familles contre ceux qui cherchent à exploiter les ouvriers. Que tous les ouvriers se fassent donc un devoir d'assister à l'assemblée du 10 février au soir et d'entrer dans l'union comme membres, c'est l'instant le plus favorable pour vous.

F.-X. Jolin,  
Président.

Rue Hermine No 214.

Feu William Sullivan

La mort vient d'enlever à l'affection des siens et à l'estime de ses concitoyens un des plus vieux citoyens de Québec, un cocher bien connu.

M. Sullivan était natif du comté de Limerick, en Irlande. A l'âge de 12 ans, il quitta son pays natal et vint s'établir à Québec où il a toujours vécu pendant 60 ans.

Par son caractère agréable et par sa conduite exemplaire, il s'était acquis l'estime de tous et les regrets sont nombreux à l'occasion de sa disparition. Nous offrons à la famille, nos plus sincères condoléances.

### Le Mardi-Gras

Le mardi-gras a été célébré avec une pompe inaccoutumée cette année. Hier soir c'était par centaines que l'on rencontrait nos "Mardi-gras". Il y en avait des gros, des moyens et des petits, des noirs, des blancs, des jaunes, il y en avait de toutes couleurs.

On a remarqué spécialement nos québécois qui se sont affublés pour la première fois, de la robe "rareuse" québécoise, mais... ce n'étaient pas nos québécois. Plusieurs chars allégoriques étaient aussi de la partie. Le char musical de M. Lafrance, représentant un salon avec piano et musiciens, et tiré par quatre chevaux a été fort admiré ainsi que plusieurs autres.

Fait remarquable, pas une arrestation dans les rues hier soir.

### Euehro de la Police

Nos hommes de police organisent en ce moment un euehro, qui sous l'espérance, aura un grand succès.

Quelqu'un disait hier à ce propos: Est-ce pour acheter des pantalons? Les derniers froids ont dû faire penser à nos dévoués policiers que l'autorité municipale avait oublié de leur fournir et indispensable.

### NOTE

Faute d'espace, nous sommes obligés de remettre à demain le compte-rendu de la réunion du conseil central des Métiers et du Travail ainsi que quelques autres nouvelles.

## Le roi de Suède

### Son état de santé est des plus satisfaisants

Stockholm, 8.—On a annoncé officiellement aujourd'hui, que le roi Gustave revient rapidement à la santé. L'opération qu'il a subie, hier soir pour l'appendicite a réussi. Aucune complication n'a surgi. Cette nouvelle annoncée dans les journaux du soir a pris le public de la Capitale et de toute la Suède par surprise.

## Solution en vue

### Du différend crétois

Londres, 8.—Une dépêche de Constantinople, dit: "Le gouvernement Ottoman proposera sous peu la vente de la Crète à la Grèce par la Turquie, comme solution au différend turco-grec."

Le "Telegram" a reçu la nouvelle suivante venant de Costa Rica: Le fameux volcan Paas, de la république Costa-Rica, a pris une activité telle qu'on n'en a jamais vu de pareille dans cette république de l'Amérique Centrale. Les villageois pris de panique ont fui le voisinage de la montagne. Des ruisseaux de lave coulent à travers les fertiles vallées, détruisant les plus belles plantations, rasant villes et villages.

## Nouvelles inquiétantes

### Causées par les inondations en France

Paris, 8.—Les dernières dépêches sont alarmantes. Dans l'est de la France d'abondantes pluies, accompagnées de neige fondante, ont recommencé à tomber. On éprouve de vives inquiétudes. Les rivières montent rapidement. La Saône, le Doubs et la Moselle causent des dégâts. On a donné l'alarme aux habitants des vallées. La rivière Alben dans le Département de la Haute-Savoie, est convertie en un torrent irrésistible qui a inondé la plaine au-dessous de Chambéry.

### TABAC

## Champlain

A fumer et chiquer

## COURRIER DE FRASERVILLE

Fraserville, 8.—M. J. C. Pouliot, interviewé au sujet du câble téléphonique entre Tadoussac et Rivière du Loup, passant par l'Isle Verte, a répondu que l'affaire était non seulement probable, mais un fait certain, sauf, dit-il, quelques détails d'organisation.

Nous félicitons M. Pouliot d'une telle initiative; ce projet est appelé de rendre de très grands services, tant à la Côte nord qu'à notre district.

M. Pouliot verra s'accroître la grande popularité dont il jouit parmi nous, et les amis de la cause libérale, au succès de laquelle M. Pouliot a contribué pour une si large part dans notre comté, se rejoindront en attendant avec impatience le jour où ils pourront lui prouver la reconnaissance qui lui est due par son dévouement sans borne.

A l'église St-Patrice, le carême sera prêché cette année; deux instructions seront données chaque semaine, le mardi et jeudi, à 7 heures du soir.

Ce matin il y eut messe solennelle à l'occasion des noces d'or de M. et Mme A. Victor Chamberland; l'église était remplie de nombreux parents et amis. Les heureux jubilaires paraissent porter très légèrement le poids de leurs cinquante années conjugales. *Ad multos annos.*

### CHEMINS DE FER CANADIAN NOR. QUEBEC ET QUEBEC & LAC ST JEAN

Le et après Samedi le 5 courant les trains partiront de Québec comme suit:

#### Canadian Northern Quebec Railway

9.00 a. m.—Tous les jours dimanche excepté pour Montréal, Grand'Mère, Shawinigan Falls. Ce train fera connection à Garneau Jct., avec les trains allant et venant de La Tuque.

5.30 p. m.—Tous les jours excepté le dimanche pour Shawinigan Jct., et les Stations intermédiaires.

#### Quebec & Lake St-John Ry.

8.30 a. m.—Tous les jours excepté les Samedis et Dimanches pour Roberval, La Tuque et Chicoutimi.

5.20 p. m.—Tous les jours excepté le dimanche pour St-Raymond.

8.00 p. m.—Le Samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, etc., avec un char d'ortoir pour Chicoutimi.

Billets de passage en vente à la gare, rue St-André, chez F. S. Stocking, rue St-Louis, au Château-Frontenac et aux bureaux du Grand Tronc et Intercolonial.

### AVIS

Avis est, par les présentes, donné que demande sera faite à la Législature, à sa prochaine session, par M. Andronique Lafond, E. E. M., pour obtenir une loi lui permettant d'antidater son brevet et de pratiquer la médecine après examen.

Québec, 26 janvier 1910.

MORAUD & SAVARD.

Procureurs du requérant.  
28 j.—1 m.

## EUGENE LECLERC

AGENT GENERAL D'ASSURANCE  
88, rue ST-PIERRE, QUEBEC.  
(NORWICH UNION BUILDING.) TELEPHONE, BUREAU: 1254.

## NORWICH UNION INSURANCE SOCIETY Ltd.

DE NORWICH, ANGLETERRE

## QUEBEC FIRE INSURANCE COY.

## NEW-YORK PLATE GLASS Ins. Coy.

Décorez vous-même vos fenêtres avec la

## Vitrophanie

LA DERNIERE NOUVEAUTE

Facile à appliquer, . . . .

. . . . Très économique,

Donne l'apparence des verrières

artistiques aux vitres ordinaires

DEPOSITAIRES GENERAUX

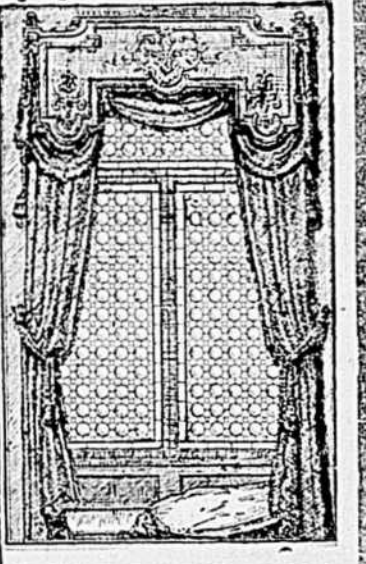
## Marier & Tremblay

LIMITEE

Coin des rues Desfosses et du Pont

QUEBEC

Téléphones 2162, 2163



## DIAMANTS, -:- BIJOUTERIES

— LE PLUS —

## Grand Magasin de Bijouteries de Québec

ASSORTIMENT le plus complet et le plus varié de bijoux de toutes sortes et de tous prix.

Bagues de 50c à \$500.00, Montres de 95c à \$300.00, Epingles de Cravates de 7c à \$20.00.

Superbe collection de diamants de premier choix à des prix défiant toute concurrence.

Grande variété de cadeaux, coutellerie, argenterie, pendules, statuettes, etc., etc.

## ARTHUR PAQUET

Manufacturier de Bijouteries

65-67 RUE ST-JOSEPH

QUEBEC

Tel. 2537

## Atelier Typographique

DE LA

## Compagnie - VIGIE

(Incorporée par Lettres-Patentes)

## 8, rue Collins, Haute-Ville

QUEBEC

## Matériel Entièrement Neuf

### Impressions de tous genres:

Grandes Affiches, Prospectus de Compagnies, Circulaires Commerciales, Factums d'avocats, Formules et Blancs, Livres et Brochures, Typographie en Couleurs, Etc., Etc.

Exécutés avec le même soin de toilette que notre journal

ADRESSEZ TOUTES COMMANDES

## LA COMPAGNIE-VIGIE, - QUEBEC

### AUX HOTELS

Château-Frontenac.—J. L. Percival, Montréal; C. E. Fanny, Londres; P. V. Guay, Montréal; M. et Mde Georges Houard, Paris, France; H. Flynn, Rochester; F. Waldron, New-York; G. H. Carr, Londres, Angleterre.

Clarendon.—K. Racey, Montréal; W. Underwood, Toronto; L. Wright, Montréal; M. C. Hamilton, Toronto; B. Robinson, Coa-

Votre tout dévoué,  
JE GELAIS.

UNE LETTRE DE M. TURCOTTE

M. le Directeur. On vient de me communiquer un article de la Libre Parole, où l'on est assez aimable de reproduire un extrait d'une conférence que j'ai faite dernièrement au Cercle de l'Alliance Française d'Ottawa, sur "Québec d'hier et d'aujourd'hui."

J'avais parlé de quelques-uns de nos lettrés et signalé le mouvement littéraire qui me paraît s'accroître chez nous et se diriger dans la bonne voie.

Comment, à ce propos, est-il venu à l'esprit du correspondant de la Libre Parole l'idée de me provoquer à faire un choix entre M. Choquette et M. Drouin, tous deux candidats à la mairie de Québec, sous prétexte que l'un des deux serait plus "lettré" que l'autre?

Je n'en sais rien. Pourtant, on me somme de répondre, et mon silence menacerait d'être interprété comme une adhésion à la candidature de M. Choquette.

Je vais donc dire franchement que je n'avais pas encore considéré l'aspect "littéraire" de la question, ni même soupçonné qu'une semblable question pût se présenter. En tout cas, j'aurais préféré dans l'obligation de m'expliquer là-dessus.

Mais puisqu'il le faut, je vais régler l'incident en peu de phrases.

S'il est vrai que M. Drouin "a peu d'instruction," selon ce que dit M. Choquette, — car c'est lui qui m'interpelle dans la Libre Parole. — je réponds de M. Drouin, — se trouvant dans la catégorie de la grande majorité de la population de Québec, représenterait bien la classe nombreuse des ouvriers qui n'ont pas eu, eux non plus, le temps ni les moyens de s'instruire, et serait, à la mairie de Québec, un exemple vivant des aspirations des classes peu instruites mais bien pensantes, qui entendent n'être pas exclues, par le seul fait du manque d'instruction, de leur participation aux affaires publiques.

L'élection de M. Drouin signifierait que les ouvriers de Québec, de concert avec la masse des propriétaires et des patrons qui n'ont pas fait de cours classiques, n'ont pas honte de s'affirmer et de supporter un des leurs, qu'il s'agisse d'honneurs municipaux ou d'honneurs parlementaires. Ils ratifieraient ainsi, purement et simplement, le verdict déjà rendu par le Conseil de Ville lui-même, le maire en tête, quand il a choisi M. Drouin comme son représentant dans la commission scolaire à la place d'un homme de profession. Un homme assez compétent pour être commissaire d'écoles dans Québec est présumé l'être assez pour faire un maire acceptable.

Quant aux appréciations littéraires de M. Choquette, j'avoue ne les point priser du tout. A mon sens, il n'est pas un lettré et n'a pas même le mérite d'écrire un français passable. L'article de la Libre Parole qu'il me dédie est la preuve.

Je regrette bien d'avoir à le lui dire, mais c'est sa faute. J'aime mieux risquer d'avoir pour maire un homme sans prétention à la littérature et à l'éloquence, mais plein de droiture et de bon sens, que subir les intempérances de langage et les incorrections d'un irréductible dérivé de l'anglais et de l'espagnol et parler que Buies, Fréchette, l'abbé Camille Roy, tous nos délicats et nos lettrés, jetteraient dans les ténèbres extérieures, refusant de le reconnaître comme leur pair.

Voilà mon opinion. Joseph Turcotte.

Régina, Sask., 8.—Deux cas de trachome ont été constatés dans les écoles de cette ville. Un examen médical de tous les enfants sera probablement ordonné.

Toronto, 8.—M. Hanna est parti pour l'Europe pour organiser un service de paquebots en raccordement avec les chemins de fer McKenzie & Mann.

BEAUX PRECEPTES, MAUVAIS EXEMPLE

Notre confrère du matin consacrait encore hier son premier-Québec au sénateur Choquette. Sous titre: Accusation injustifiable, il le sermonait en ces termes:

"C'est le cas de dire que les procédés employés par le sénateur Choquette dès les premières escarmouches, sont peu conformes au ton de haute moralité qu'il avait donné à sa lettre à l'échevin Drouin. Dans cette lettre il déclarait que les deux candidats devaient affirmer leur désir de n'être élus que par des moyens légitimes, que l'un et l'autre devaient donner le bon exemple dans l'affirmation de ces principes.

Or, dans son discours de dimanche, le sénateur a dit qu'il voulait une campagne possible et que pour atteindre ce but il avait invité son adversaire à le rencontrer dans les assemblées publiques.

Lorsque nous avons lu les différentes accusations qu'il a portées contre son adversaire, et le ton de mépris avec lequel il en a parlé, nous avons été porté à rire en songeant à ce qu'aurait pu devenir cette assemblée possible si les deux candidats avaient été en présence. De telles rencontres ne produisent pas cette paix dont le sénateur affecte de se montrer désireux. Mais ceci n'est en somme qu'un point secondaire.

Ce qui est beaucoup plus important, c'est l'accusation grave, et à notre avis, sans fondement, portée par le sénateur contre son adversaire, à savoir que si ce dernier était élu maire, il ne serait qu'un homme de transition, qu'il démissionnerait immédiatement en payant l'amende de \$400 imposée par la loi. Le maire devrait alors être élu par le conseil et c'est l'échevin Cannon qui se gliserait alors dans le siège qu'il aurait tenu pour lui.

Une accusation comme celle-là, vraie ou fautive, ne peut manquer de causer un tort considérable à n'importe quel candidat et nous sommes heureux de publier le démenti catégorique que nous adresse M. Drouin.

D. Watson, Esq., Chronicle. Cher monsieur,

Je vois par les journaux du matin que le sénateur Choquette, candidat à la mairie, aurait déclaré à son assemblée d'hier que dans le cas où je serais élu maire, je démissionnerais pour donner la place à l'échevin Cannon ou à un autre échevin.

Cette déclaration est absolument dénuée de fondement et évidemment faite pour tromper les électeurs.

Lorsque j'ai accepté la candidature, j'ai dit que si j'étais élu je remplirais le poste au meilleur de ma connaissance et de mon habileté pendant les deux années du mandat.

Je n'ai jamais eu la pensée de démissionner et je repousse absolument l'imputation que me prête mon adversaire à ce sujet.

Notre tout dévoué, NAP. DROUIN.

En terminant nous nous sentons obligés de dire que des ruses pour attraper les votes, comme celles que nous venons de décrire, ne peuvent être regardées comme honnêtes et sans reproche, et que si elles sont un indice de ce que sera la campagne du sénateur, il faut les condamner tout autant que les regretter.

Le sénateur se réfugie à l'événement hier soir pour répéter cette inepte histoire de candidature pour rire. Nous sommes autorisés à lui donner un nouveau démenti. Pour qu'il recoure à d'aussi vils moyens, il faut qu'il sente le plancher lui manquer sous les pieds. En effet, d'après toutes ses apparences, le seul candidat pour rire, c'est lui.

La preuve qu'il se voit en danger, c'est qu'il se permet des cajoleries surprenantes. Hier soir, il était vu visitant en voiture deux hôteliers de St-Sauveur.

Paquebots pour le Canadian Northern

Toronto, 8.—M. Hanna est parti pour l'Europe pour organiser un service de paquebots en raccordement avec les chemins de fer McKenzie & Mann.

Parlement fédéral

Reprise du débat sur la marine

Faible opposition

Pas de séance mercredi

Sir Wilfrid à Montréal

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 8.—Le débat sur le bill de la Marine a été insignifiant aujourd'hui de la part de l'opposition, MM. Middlebro, Burrell, conservateurs, ayant parlé pendant quatre heures pour exprimer des sentiments patriotiques envers l'Angleterre, sentiments que personne ne conteste, que tout le monde partage. D'après ces orateurs bleus, le seul moyen d'envisager la situation est de donner sans retard beaucoup d'argent à l'Angleterre pour construire des Dreadnoughts. Sans navires de guerre de ce modèle, aucune marine ne peut être parfaite, aucun projet ne peut être étudié sérieusement.

MM. Middlebro et Burrell appuient l'amendement de M. Borden.

M. Fowke, député libéral d'Ontario-sud, comploie le gouvernement pour ce que le Canada a fait vis-à-vis l'Angleterre durant ces dernières années ainsi que pour la liberté politique dont le pays jouit aujourd'hui. La construction d'une marine est une nécessité, mais il est aussi nécessaire que les unités de cette marine soient construites au pays.

Le moment est venu de donner une leçon au mode entier et de montrer que si la Grande-Bretagne est attaquée, ses colonies sont prêtes à voler à son secours.

M. Fowke se déclare opposé à une contribution en argent ainsi qu'au don de Dreadnoughts à l'Angleterre, une marine Canadienne étant infiniment plus utile au pays, tout en remplissant les conditions des deux conférences navales.

Quant au péril germanique, M. Fowke est d'avis qu'il a été créé de toutes pièces par la presse anglaise, dans le seul but d'apporter des changements dans la politique fiscale du pays. Le péril germanique, ajoute-t-il, est aujourd'hui disparu, tout simplement parce qu'il n'a plus de raison d'être.

Quant au projet de Marine, il n'est pas nouveau, il est depuis huit ans devant le peuple, et il a été étudié sous tous ses aspects par le gouvernement qui en est finalement arrivé au programme présenté actuellement à la Chambre, c'est-à-dire la création d'une flotte purement nationale. Le bill pourvoyant à la création de cette flotte est la meilleure politique que l'on puisse adopter dans les circonstances actuelles, et le principe a été adopté il y a de nombreuses années par sir John A. Macdonald, ainsi que par sir Charles Tupper.

M. Fowke se déclare ouvertement en faveur du programme naval du gouvernement, le plus propre à servir les intérêts nationaux de l'Empire.

Le Dr Clarke, député libéral de Red Deer, partage les mêmes vues que M. Fowke. Il déclare que toute la question se résume à ceci: Le péril est imminent ou ne l'est-il pas? Les orateurs, à la dernière conférence de la presse, n'ont jamais songé à donner l'impression, d'après M. le Dr Clarke, qu'un péril menaçait l'Angleterre. D'un autre côté il ne faut pas prendre au sérieux tout ce qui s'est dit durant les dernières élections en Angleterre, M. Churchill a lui-même tourné en ridicule les arguments fournis par les propagandistes du péril germanique. M. John Daffoe, directeur du Manitoba Free Press, qui assistait à la conférence de la presse et M.

Clarke, le correspondant de plusieurs journaux canadiens durant la campagne électorale en Angleterre, ont déclaré de leur côté que ce péril n'était que pure imagination.

Il y a cinquante ans, on fit courir le bruit que la France construisait secrètement des vaisseaux à Toulon pour attaquer l'Angleterre. Lord Cobden, à cette époque, ridiculisa l'idée de cette attaque de la part de la France et il n'avait pas tort puisqu'il n'y eut aucune guerre subséquente entre ces deux pays, au contraire ils sont étroitement liés aujourd'hui par l'entente cordiale.

Le Dr Clarke déclare qu'il n'a pas été peu surpris d'entendre l'amendement de M. Borden après les discours qu'il avait prononcé un peu partout, et il compare l'parti conservateur à un omnibus divisé en trois compartiments, l'un où se trouvent les partisans de M. Jameson, qui ne savent pas ce qu'ils veulent et s'en remettent au peuple; l'autre les partisans de M. Borden qui veulent de Dreadnoughts et le troisième, les partisans de M. Monk qui demandent simplement le plébiscite sur le programme du gouvernement. L'opposition demande ainsi à grands cris le referendum pour une marine, mais se gardent bien de le demander, pour le dop d'Dreadnoughts qui exigent un dépense beaucoup plus considérable.

M. Clarke déclare qu'il envisage la gestion sans partisannerie au moins en ce sens qu'il ne soupçonne de déloyauté aucun de membres de l'opposition, contrairement à ce que ceux-ci pensent du premier ministre et de tous les partisans du programme du gouvernement et c'est animé de ce esprit d'indépendance qu'il vote en faveur du bill.

Après quelques remarques de Dr Sproule, le débat est ajourné par sir Fred Borden.

A une interpellation de M. Monk, l'hon. M. Aylesworth a déclaré qu'une conférence entre le gouvernement et les provinces au sujet de l'incorporation des compagnies industrielles et autres avait lieu dans quelque temps à Ottawa.

M. Monk voulait savoir si le gouvernement avait l'intention de soumettre à la Cour Suprême le bill d'assurances actuellement en Sénat, avant d'en proposer l'adoption, dans le but de savoir si le bill est conforme à la loi. Cette décision de la Cour Suprême a été rendue nécessaire par le jugement rendu à Montréal par le juge Lee dans le procès de Willis Faber & Co, déclarant que la loi des assurances en vigueur actuellement n'est pas conforme à la constitution.

Le ministre de la Justice a répondu que cette question comprenait aussi la juridiction des parlements provinciaux en ce qui concerne l'octroi de chartes aux compagnies industrielles. La question a été étudiée par les différents provinces et celles-ci vont nommer des représentants à l'effet de conférer avec le gouvernement fédéral pour régler les difficultés d'interprétation de la loi.

M. R. L. Borden demande si le gouvernement n'avait pas l'intention de récompenser le conducteur Reynolds, du Pacifique Canadien qui a sauvé neuf personnes, au péril de sa vie, lors de la catastrophe du chemin de fer de Webbwood et a recommandé que la médaille d'or du sauvetage Édouard VII lui fut accordée.

Sir Wilfrid a répondu que le gouvernement était prêt à reconnaître cet acte de bravoure, mais qu'il ne pouvait le faire que sur la recommandation d'une société humanitaire.

Le ministre des chemins de fer a fourni à la Chambre des renseignements supplémentaires sur l'estimation du coût du chemin de fer projeté de la Baie d'Alouette via Churchill. Les travaux de construction de la ligne coûteront \$11,351,520, des ateliers \$7,757,152 et dépenses de port \$6,675,000 soit un total de \$25,782,000, via Nelson le coût ne sera que de \$21,449,000, dont \$8,931,000 pour la ligne, \$7,440,000 pour les ateliers

\$5,065,000 pour dépenses du port. Ottawa, 8.—Aujourd'hui, mercredi des Cendres, il n'y aura pas de séance de la Chambre des Communes et le débat de la marine sera repris jeudi. Sir Wilfrid Laurier partira demain pour Montréal, où il passera la journée.

Dernières nouvelles de Montréal

ELECTIONS CHAUDEMONT CONTESTEES

ON DEMANDE UNE NOUVELLE ENQUETE RELIGIEUSES DE MARDI-GRAS EST-CE UN SUICIDE ?

Montréal, 8.—Les élections de la Chambre de Commerce ont eu lieu ces jours derniers et le résultat en sera connu demain midi. La lutte a été très serrée et à certains moments presque acerbés pour la présidence entre M. O. S. Perreault, de la Compagnie Impériale Tobacco, et M. A. V. Roy, ingénieur civil. L'enquête sur l'administration de Montréal nous a fort réussi et c'est pour cela que la mode est aux enquêtes. Le maire élu, M. Guerin, a reçu, cet après-midi, la lettre signée de plusieurs noms bien connus demandant une nouvelle enquête sur le Département de la Police.

Cette enquête porterait surtout sur les derniers mois de l'administration de ce département sous l'ancien régime et sur le rôle joué par la police dans la dernière campagne électorale. On croit que le nouveau maire touchera cette question dans son discours d'inauguration, lundi prochain. Cet après-midi, la police de Lahine a arrêté deux femmes dévotement en religieuses qui quittaient de porte en porte. Elles avaient déjà en soi une jolie mine quand elles furent appréhendées. Conduites devant le recorder, elles admirèrent leur culpabilité et furent condamnées à l'amende et aux frais ou deux mois de prison.

Montréal, 8.—C. Alfred E. Bedley, teneur de livres chez MM. I. Morgan & Cie, a été trouvé, hier soir, avec une grave blessure à la tête qui laisse peu d'espoir de le sauver. La blessure est due à une balle de revolver qu'il encaisa encore dans sa main crispée. On ignore s'il y a eu accident ou suicide.

Accident d'atelier

St-Augustin, comté de Portneuf, 8.—Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit samedi dans l'atelier de M. G. Cantin, important entrepreneur menuisier de cette paroisse.

Une raboteuse, mue mécaniquement s'est brisée. Les boulons et outeux volèrent dans toutes les directions, avec une violence extraordinaire. Aucun des employés ne fut heureusement atteint par ces débris.

Le petit retard produit par l'accident n'est pour les travaux de M. G. Cantin d'aucune conséquence.

Un penseur hautement estimé

Toronto, 8.—De partout arrivent les expressions de sympathie au professeur Goldwin Smith, sérieusement malade des suites d'un récent accident.

PIANOS D'OCCASION A GRANDES REDUCTIONS

Une dizaine de magnifiques pianos d'occasion des meilleures marques, à vendre à d'immenses réductions et à termes de paiements faciles. Plusieurs de ces pianos sont absolument comme neufs et nous ont été donnés en échange pour des Antonianus, mais il nous faut disposer de ces instruments de suite afin de faire place pour d'autres.

Magasin ouvert tous les soirs. LAVIGUEUR & HUTCHISON. 81, 83 et 85 rue St-Jean

DECES

AMYOT.—A l'Hôtel Dieu du Précieux Sang, en cette ville, est décédée, le 8 courant, à l'âge de 25 ans, Marie Amyot Lemieux, épouse de Willie Amyot, avocat. La date des funérailles, sera annoncée aujourd'hui.

Téléphone 1917 PICARD & BUREAU INGÉNIEURS MECANICIENS. Bureau privé : 332, Rue St-Valier. Usine : 5, "Laliberté" QUEBEC. Pompe à vapeur, alimenter, réservoir, incendie, air, air chaud, circuler, liques, hydraulique. Elévateur, Hydraulique et à pouvoir. Escaliers et Echelles de Sauvetege. Réparations d'automobiles exécutées avec soin. Toutes machines pour manufactures, réparées ou améliorées suivant les règles de l'art.

Archer & Co. MARCHAND DE BOIS et CHARBON 138-140, rue St-André Téléphone 646

GURNEY, MASSEY Cie Ltee MANUFACTURIERS de Fournaises et Poeles 387, RUE ST-PAUL Montréal

LES GRANDS MAGASINS DE QUEBEC-CENTRE Venez et jugez avant d'acheter. (Faguy, Lépinay Frère) 254-264 St-JEAN Voyez les prix et comparez la valeur et la qualité des marchandises... VENTE PHENOMENALE DE MARCHANDISES BLANCHES Ouverture Samedi le 5 Février

MATINEES DE DAMES LINGERIES DE DAMES Les plus belles comme les plus nouvelles lingerie de la saison prochaine, exposées au 3ème étage. Venez voir les jupons blancs à volant large et garnis de broderie ou dentelle : les prix de \$1.25 et \$1.50 tombent à ... 98c. Cache corset, finis broderie ou dentelle, depuis 25c., 30c., 40c., 50c., pour 19c., 25c., 29c., 35c., à \$1.45. Toutes les robes de nuit passent par les mêmes réductions. Pantalons—Dito Sets "trousseaux", assortissement considérable.

FAGUY, LEPINAY & FRERE 254-264 RUE ST-JEAN

JEUDI SOIR LE 10 COURANT A LA SALLE JACQUES-CARTIER Grande Assemblée Du Candidat du Peuple A LA MAIRIE M. NAPOLEON DROUIN, M. Drouin exposera son Programme. Plusieurs orateurs distingués adresseront la parole.